

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Placé de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Janvier

LA QUESTION DU DÉSARMEMENT

On parle beaucoup, depuis quelques temps, de la question du désarmement général des divers états d'Europe.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que cette question est agitée, dans la presse et dans les cercles politiques. Il y a déjà plusieurs années que l'on a démontré qu'il est nécessaire de prendre une résolution de ce genre, si l'on ne veut pas voir à brève échéance les peuples tomber dans la plus profonde misère et les gouvernements aboutir à la banqueroute.

Mais cette rumeur n'avait pas encore couru avec une pareille persistance.

Il n'est pas douteux que le désarmement serait considéré par tous les peuples comme un bienfait et que tous le désirent parce qu'il leur apparaît comme un soulagement et comme la meilleure solution qui pourrait être apportée à la crise industrielle, économique et financière qui pèse si lourdement sur l'Europe.

On a dit que l'empereur Guillaume II, lors de l'entrevue de Rohnstock, avait entretenu François-Joseph d'un projet de désarmement général et de la réunion d'une conférence qui aurait pour mission d'étudier cette question et de rechercher les moyens de réaliser ce projet, de manière à ne froisser aucune susceptibilité et ne léser aucun intérêt.

Bien plus, on a même prétendu que le souverain allemand, pour faciliter et hâter cette solution, aurait manifesté l'intention de faire de l'Alsace-Lorraine un état neutre, se gouvernant lui-même dans une complète indépendance.

Nous n'avons pas besoin de dire que ces bruits sont aussi peu fondés l'un que l'autre et qu'ils ont été inventés par l'imagination

féconde de quelque journaliste mystificateur. Il suffit de réfléchir un instant sur la situation présente et sur l'état des esprits en Allemagne et ailleurs, pour acquérir immédiatement la conviction que Guillaume II ne saurait prendre l'initiative d'un pareil projet.

La première condition, pour qu'il pût se mettre en avant et tenter une démarche de cette nature, c'est qu'il faudrait qu'il fût certain que son appel serait entendu et que le succès couronnerait ses efforts. Or, cette certitude est plus qu'aléatoire. On peut même affirmer qu'il échouerait dans son entreprise. La situation actuelle de l'Europe est telle qu'une proposition de désarmement, peu importe de quel côté qu'elle se produisit, serait inévitablement repoussée.

Un désarmement général opéré en ce moment n'aurait ni la portée ni le résultat que l'on est en droit d'en attendre. On considère le désarmement comme devant être un acte pacificateur, un acte destiné à faire l'apaisement dans les esprits, à faire cesser certaines défiances et certaines animosités qui, il faut bien le reconnaître, ne sont que trop fondées et trop légitimes.

Avant de demander ou de proposer le désarmement général, il faut commencer par faire disparaître les nuages qui assombrissent l'horizon et modifier la situation, la ramener au *statu quo ante bellum*; c'est la condition *sine qua non*. Autrement le désarmement ne serait qu'un trompe-l'œil, une misérable supercherie qui n'aurait d'autre conséquence que d'assurer aux possesseurs la jouissance incontestée de ce qu'ils ont acquis et d'empêcher ceux qui ont été frustrés de faire valoir leurs droits.

Et puis, il y a cette autre considération dont il faut tenir compte : quelle garantie aurait-on que toutes les clauses de l'arrangement seraient observées ? Que le désarmement aurait réellement lieu dans tous les pays ? Nous sommes entourés de voisins dont nous avons de bonnes raisons de nous

défier. Certes, nous ne voulons médire de personne, mais il n'est pas contestable que nous sommes en droit de nous tenir sur nos gardes.

Tant que subsistera le moindre sentiment de rancune ou de légitime défiance entre deux ou plusieurs États, le désarmement sera impossible et tous les efforts que l'on tentera dans ce sens échoueront fatalement.

Avant toute chose, il y a une œuvre de réparation qui s'impose : il faut que l'Allemagne fasse disparaître les causes de haine qui existent entre elle et la France.

Le jour où Guillaume II comprendra que là est la véritable solution ; le jour où il réalisera cet acte de haute sagesse et d'équité ; ce jour-là il aura bien mérité de l'humanité et le désarmement sera possible. L'Europe pourra compter alors sur une paix durable et se livrer en toute sécurité aux travaux féconds de l'industrie, employer au développement de son agriculture et de son commerce les milliards consacrés aux armements.

Mais, hélas ! nous pouvons le dire sans crainte d'être démenti par les événements, nous ne verrons pas se lever de sitôt l'aurore de ce jour heureux où la réconciliation entre tous les peuples de la vieille Europe sera un fait accompli, et où l'on fera sortir des casernes les forces vives des peuples, pour les appliquer aux travaux pacifiques de l'agriculture et de l'industrie.

En attendant ce jour, les gouvernements continueront à appliquer le régime barbare de la paix armée, c'est à dire à fonder des canons et des engins formidables de destruction, à envoyer toute une génération se former dans les casernes à l'art de détruire son semblable sur les champs de bataille, en un mot, à creuser plus profond l'abîme du déficit où iront s'engloutir toutes les richesses économiques des peuples de l'Europe.

* *

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 janvier

M. le baron Reille, rapporteur de la commission de l'armée, présente un rapport sur les modifications apportées par le Sénat à l'article 17 de la loi sur le recrutement de l'armée.

L'article 17 modifié par le Sénat, est adopté sans opposition.

M. Mége adresse une question à M. Fallières sur l'abus que font les présidents des assises des cartes d'entrée pendant les débats publics pour une seule classe de la société choisie par les présidents.

M. Fallières reconnaît la justesse de cette observation. « Il faut, dit-il, que la salle soit ouverte à tout le monde sans distinction. » Il promet de donner des ordres formels à ce sujet.

M. d'Artemberg pose une question à M. Ribot sur la liberté de la navigation dans le Niger.

M. Ribot répond qu'un acte passé à Berlin établit en termes catégoriques la pleine liberté de navigation dans le Niger. Le gouverneur anglais ayant violé cette clause, une réclamation a été adressée au gouvernement anglais qui a donné satisfaction complète.

M. Pichon pose une question au ministre des affaires étrangères au sujet de la Tripolitaine.

M. Ribot répond que la France n'a aucune visée sur la Tripolitaine.

M. Moreau lit une proposition tendant à l'organisation de secours publics et permanents dans les départements, sur l'initiative des préfets et des conseils généraux; l'urgence est déclarée.

M. Dumay présente son rapport sur la catastrophe de Saint-Etienne.

Il cherche à établir la culpabilité de la Compagnie et termine son exposé par un ordre du jour invitant le ministre à prendre des mesures énergiques contre les Compagnies minières.

M. Yves-Guyot accepte les conclusions du rapport en ce qui concerne les mesures à prendre pour l'aérage des mines.

Un curieux procès

On lit dans le *Figaro* :

On sait que MM. Pelletan et Germain, ayant

et il m'a chargé de le remplacer... s'il y a lieu, ajouta-t-il en soulignant ces derniers mots.

— Eh bien ? interrogea la malade.

— Eh bien, reprit l'huissier votre créancier attendra que vous soyez tout à fait remise, madame, les poursuites sont suspendues.

— Hélas ! fit la veuve, il attendra toujours, alors.

L'huissier n'était pas à son aise, il aurait bien voulu s'en aller, une idée lui vint.

— Ayez confiance, dit-il vivement; il y a encore de bonnes gens sur la terre, et la preuve, tenez, c'est que mon requérant n'a chargé de vous remettre ce faible secours en attendant mieux et M. Brunet posa une pièce de cinq francs sur la commode et sortit précipitamment sans attendre un remerciement.

Ces cinq francs étaient du même poids que ceux de M. Chevalier, mais combien ils valaient davantage.

En descendant l'escalier, l'huissier se disait :

— Si je faisais souvent des opérations comme celle-ci, je ne vendrais pas mon étude bien cher.

Une semaine se passa encore et, malgré les soins de la mère Marie et les dons qui venaient de toutes parts, Mme Constant, atteinte dans sa santé, dans son amour pour son mari, était condamnée avant l'âge.

Un soir de la semaine suivante, elle fit demander la marchande par Jean-Pierre.

La bonne femme, qui était allée se reposer un peu, s'éveilla en sursaut et accourut.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 7

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

III

UN HUISSIER COMME ON EN VOIT PEU

— Sapristi pour quoi n'êtes vous pas venue plus tôt ? ma bonne mère, nous donnons ici à un tas de mendiants qui n'ont besoin de rien tandis que de bonnes gens souffrent.

— Je vais vous dire, fit la mère Marie, je suis chrétienne, mais si peu, si peu...

— Bon, bon, interrompit M. Girard, le curé, les pauvres sont tous de la même religion. Je suis là pour les secourir et ils ne me doivent rien, ni à Dieu non plus.

— Voilà du français que j'entends, dit la mère Marie ; si j'avais su !... Pauvre Mme Constant... Venez donc la voir, monsieur le curé.

— Non pas, voyez-vous ! si elle est malade, ma robe noire lui ferait peur... Quand on a beaucoup souffert, on a fait le purgatoire ici bas, on va droit au ciel.

— Cré nom ! s'écria la mère Marie, oubliant qu'elle était dans le presbytère, vous n'êtes pas un curé, vous, vous êtes le roi des hommes.

M. Girard eut un sourire d'une ineffable tendresse.

— Je crois faire mon devoir, dit-il, c'est tout ce que je veux.

La mère Marie hésitait à sortir.

— Comptez sur moi pour la suite, lui dit le curé en se levant.

— Monsieur le curé, dit la vieille femme, il y a quarante ans que je ne viens plus à la messe ; mais, foi de mère Marie, j'y viendrai dimanche pour vous voir.

La marchande fit deux pas dans le corridor.

— A propos, dit M. Girard, apportez-moi donc du poisson tous les vendredis... Vous savez, je suis obligé d'en manger ce jour-là...

La mère Marie avait bien envie de sauter au cou de M. Girard, mais vrai elle n'osa pas.

— Cré nom ! murmura-t-elle en s'en allant, si tous les curés étaient comme celui-là, le pape aurait de fières rentes !

Et tous ceux qui ont habité Corbeil depuis cinquante ans étaient et sont de l'avis de la mère Marie.

Pourtant le jour de la vente arriva.

C'était un dimanche. L'huissier qui avait saisi se trouvait malade. Cela arrive aux huissiers, comme aux autres hommes, mais dans ce cas ils ont un confrère qui les remplace.

Donc il avait envoyé le dossier dès le matin à M. Brunet, pour faire le récolement de la vente.

M. Brunet se présenta vers dix heures du matin pour constater que les objets saisis étaient toujours en lieu et place.

Pour éviter un esclandre, il se présenta seul. Mme Constant ne se levait plus.

demandé, le mois dernier, que l'emprunt consenti par les Chambres servit entre autres choses au remboursement des bons de liquidation départementaux, M. Rouvier, ministre des finances, s'éleva contre le projet, en faisant remarquer que les bons de liquidation ayant des époques très formellement indiquées pour leur remboursement, personne ne pouvait décider ce remboursement anticipé, les porteurs ayant le droit de refuser toute combinaison à ce sujet.

Malgré l'avis du ministre et sans tenir compte des droits évidents des porteurs auxquels au lieu d'un intérêt de 4 1/2 on donne du jour au lendemain 3 0/0, la Chambre décide le remboursement. Une assignation vient d'être lancée contre le ministre des finances pour s'opposer à cette mesure qui nuit à dix mille porteurs de bons.

Manifestation ouvrière

Sur la place de l'Opéra a lieu en ce moment une manifestation ouvrière.

Sur les lieux se trouvent plusieurs escadrons de la garde républicaine et des forces importantes de police. Il y a aussi une foule très nombreuse de curieux.

Les manifestants qui arrivent isolément sont armés et dispersés dès qu'ils se groupent.

A l'heure actuelle, les arrestations s'élèvent au nombre de cent environ.

6 heures.

Les manifestants

Les individus arrêtés place de l'Opéra, qui avaient été conduits au poste, ont été divisés en deux catégories.

Ceux qui ont pu justifier d'un travail ordinaire seront dirigés sur les asiles de nuit. Ceux qui auront été trouvés porteurs d'armes prohibées seront envoyés au Dépôt.

On ne signale que des incidents insignifiants.

Avis aux Prévoyants de l'avenir

Conformément aux statuts de la Société, les membres de la 405^e section (Cahors), sont convoqués en assemblée générale, pour le dimanche 25 janvier courant, pour le renouvellement partiel des bureaux.

Comme les années précédentes, la réunion aura lieu à l'Hôtel de Ville, à 4 heures du soir.

Il est rappelé de la façon la plus expresse que toute absence non motivée est passible d'une amende de 1 fr.

Bien qu'elles soient à l'abri de toute amende, en cas d'absence, les dames sont instamment priées de vouloir bien assister à cette réunion.

Le Bureau.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Dans sa séance de jeudi, le conseil municipal de Cahors a décidé qu'une somme de deux mille francs serait distraite du crédit affecté aux fêtes du Quatorze Juillet et servirait à organiser des ateliers de charité.

Dans cette même séance, le conseil a encore décidé que la somme de quinze cents francs, allouée à la ville de Cahors par l'Etat, serait versée au Bureau de bienfaisance.

En exécution de la décision des Chambres mettant à la disposition du gouvernement un crédit

de quatre millions, le préfet du Lot vient d'être autorisé à mandater d'urgence une première somme de cinq mille francs pour être répartie entre les communes rurales du département.

Répartition des fonds de secours

M. le Ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition de M. le Préfet du Lot une somme de 7,000 fr., pour venir en aide aux populations des campagnes victimes de la rigueur de la température.

Ce nouvel envoi porte à 12,000 fr. les secours alloués aux communes rurales du département.

Fêtes de charité

Nous lisons dans le *Ralliement* :

Nous ne saurions trop nous associer à l'appel de M. le maire de Cahors, et, à ce sujet, nous croyons que, pour venir en aide aux malheureux que l'hiver frappe si rudement, il serait possible d'organiser à Cahors des Fêtes de charité dans le genre de celles que nos voisins de Montauban organisent, sous la direction du comité de la presse, et qui s'annoncent comme devant être si brillantes.

Certes, les journaux de Montauban ont eu là une excellente idée et nous sommes convaincus que, si tous les organes cadurciens voulaient en faire autant avec l'appui du dévoué colonel du 7^e de ligne et de la municipalité, on parviendrait à être utile aux malheureux.

En tout cas, nous nous déclarons, pour notre part, disposé à nous mettre entièrement à la disposition de M. le maire de Cahors pour tout ce qui concernerait les Fêtes de charité.

G. SAINT-YVES.

Nous donnons notre entière adhésion à l'idée généreuse de notre excellent confrère, M. Saint-Yves, avec cette réserve que l'on dépenserait le moins d'argent possible à l'organisation de ces fêtes, pour ne pas trop diminuer, comme il arrive le plus souvent dans ces occasions-là, la part des pauvres.

Avec toutes les bonnes volontés qui ne demandent pas mieux que de s'affirmer dans un but humanitaire, on pourrait trouver par exemple, soit dans la population civile, soit dans le régiment, que le digne colonel Delamarre associe de si bonne grâce à toute œuvre philanthropique, les éléments d'un charmant concert qui attirerait toute la population et n'occasionnerait pas de grands frais.

Il est certain qu'il faut faire quelque chose pour parer aux besoins les plus pressants.

Sans doute, les démarches incessantes de MM. les membres du bureau de bienfaisance assurent l'entretien ordinaire des pauvres de la ville; mais, pour l'instant, il faut parer au surcroît de misères causées par l'horrible temps qui, depuis de longs jours, arrête tous les chantiers et grève profondément les familles ouvrières.

Nous sommes heureux de signaler la sollicitude de la municipalité de Cahors dans ces tristes circonstances. — La plupart

des ouvriers inoccupés ont été employés à l'enlèvement des neiges et de la glace.

Toujours sur la brèche, nos édiles adressaient, hier encore, à la population, un éloquent appel, bien fait pour exciter les élans de la charité et de la fraternité; et le Conseil municipal, réuni d'urgence, a pris les décisions les plus philanthropiques.

Mais ce qui nous semble répondre le plus efficacement aux désirs de la classe ouvrière, une fois les besoins du moment assurés, c'est le travail; c'est l'ouverture du plus grand nombre de chantiers possibles. Plusieurs projets de percement de rues depuis longtemps votés par le Conseil, attendent toujours leur réalisation.

Entr'autres, le prolongement de la rue des Ecoles jusqu'à l'avenue de la gare, qui a été décidé par le Conseil dans sa séance du 28 octobre 1889 et pour lequel un crédit de 35,000 fr. a été ouvert.

Pourquoi ne pas entreprendre immédiatement le percement de cette rue, reconnue de la plus urgente utilité au point de vue de la salubrité publique, en 1887, par le conseil d'hygiène — et que la prochaine ouverture de la ligne de Brives rend indispensable?

Voilà bien du travail immédiat pour les ouvriers. Qu'attend-on?

L'exécution des projets en retard et des décisions prises, n'est-ce pas la caractéristique d'un conseil éclairé et d'une municipalité énergique et maîtresse d'elle-même?

On nous parle de virements de fonds en faveur d'autres projets non encore étudiés. Nous n'y voulons pas croire. Si la rue des Ecoles a été jugée utile en 1889, au point d'entraîner un vote favorable et l'affectation des fonds nécessaires, il est de la dignité du Conseil et de la Municipalité de ne pas se déjuger et de ne pas s'exposer peut-être à des procès onéreux, et cela pour satisfaire quels intérêts?...

A l'œuvre donc; que sans plus d'hésitation les ouvriers de Cahors aient du travail assuré pour longtemps, et qu'on sente qu'il y a à la tête de la municipalité une volonté ferme, une décision prompte, un inflexible respect pour la chose votée.

Et à côté de ce rôle que les hommes publics ont à remplir en ces temps calamiteux, il y a les nobles appels, les initiatives hardies et toujours généreuses de la Presse batailleuse en matière futile, mais qui sait se donner la main et unir ses efforts, quand il s'agit de faire œuvre d'humanité.

Nous adhérons d'avance et assurons notre concours dévoué à tout projet conçu par nos jeunes confrères.

X***

L'union des femmes de France

En présence des misères que cause l'hiver exceptionnel que nous subissons, la charité chez nous ne connaît plus de bornes. L'Union des femmes de France, cette généreuse Société dont nous avons eu occasion de parler et de faire ressortir les bienfaits, vient de mettre, à Paris, à la disposition de l'œuvre de l'Assistance, une somme de 5,000 fr. qui sera employée à secourir immédiatement des nécessiteux des deux sexes plus ou moins chargés de famille, ainsi que d'anciens soldats et marins qui ne se trouvent pas dans des conditions voulues pour être assistés directement par la Société.

De si nobles exemples, donnés par la partie du genre humain, la plus belle, la plus tendre et la plus sensible, ne peuvent être que contagieux, et la misère n'a qu'à se bien tenir, elle sera rudement combattue.

Honneur à l'Union des femmes de France qui compte à Cahors, comme partout, des membres militants qui ne reculent devant aucun sacrifice pour secourir l'infortuné.

Souillac

La loge maçonnique le Réveil du Lot de Souillac, qui délivre pendant toute l'année des bons de pain aux familles indigentes, a fait, ces jours derniers, sa distribution annuelle d'effets d'habillement.

La débâcle à Toulouse

A Toulouse, les suites du froid ont été désastreuses. La débâcle de la Garonne s'est produite jeudi à 2 h. du matin, et les glaces ont emporté deux bateaux lavoirs qui valaient 10,000 fr., deux écoles de natation évaluées 100,000 fr., les bains Laporté 35,000 fr., 24 barques, 4,000 fr., etc.

Les premier total des pertes est porté à 150,000 fr.

En même temps, dans la ville, deux maisons s'écroulaient en partie, rue des Couteliers et rue Clémence Isaure, et on assure que plusieurs autres immeubles menacent ruine.

Quel triste hiver!

Le conseil municipal de Toulouse a décidé à l'unanimité de désaffecter la somme de 20,000 fr. prévue pour la fête nationale du 14 juillet, afin que l'administration puisse l'employer à donner du travail aux ouvriers nécessiteux.

Ecole de Saint-Maixent

L'Officiel publie la liste des candidats admis à subir les épreuves orales pour l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent.

Nous y relevons les noms suivants :

7^e régiment : MM. Nougarede, sergent-fourrier ; Raffy, sergent ; Truilhé, sergent-major.

Nos sénateurs

M. Béral a été nommé membre de la commission des chemins de fer.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 5 janvier

Présidence de M. L. Lebœuf, directeur semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. l'abbé Gary propose de réunir la Commission du Bulletin pendant le courant de la semaine pour régler les matières à publier dans le IV^e fascicule du tome XV. Il est décidé

L'HÉRITAGE de Jean Séguin

DEUXIÈME PARTIE

VIII

Dénoncé, perdu, celui-ci raconterait les faits, produirait des preuves pour l'entraîner dans sa chute.

Oublié par son complice, échappant au châtiement, il n'en restait pas moins un danger pour lui; l'intimidation continuelle, le chantage inévitable qu'il faudrait subir...

Avec l'argent on obtient beaucoup, fit Maurice Séguin... et, ma foi, dussé-je désobliger M. Etienne...

Sans achever sa pensée, il ajouta :

— Laissons venir Daniel Hubert... après il sera temps d'aviser.

La tête penchée sur ses deux mains, il reprit le cours de ses réflexions...

La porte tourna lentement sur ses gonds... l'assassin de Robine entra dans la chambre :

Il avait fait si peu de bruit que Maurice, absorbé, ne leva pas la tête. Croyant celui qui

l'attendait endormi, il s'avança de quelques pas, et articula hardiment :

— On vient de me prévenir que quelqu'un demandait à me voir...

— C'est moi... dit Maurice Séguin, en découvrant son visage...

— Lui ! lui !... balbutia le misérable en reculant comme à la vue d'un spectre...

— Oui, moi, Maurice Séguin !

Affolé, l'infâme tourna plusieurs fois sur lui-même, comme un insensé, et courut à la porte...

— Restez, fit d'une voix forte le fils de Jean Séguin.

Ainsi qu'une machine subitement détraquée, il obéit à l'injonction et ne bougea plus.

Maurice vint à lui, et lui mettant la main sur l'épaule, le visage près du sien :

— Me reconnais-tu, William's Jordan le fourbe ? Me reconnais-tu Daniel Hubert l'assassin ?

Il se sentait fléchir sous un tremblement de tout son corps.

— Assassin, voleur, infâme, l'heure du châtiement est venue...

Se laissant choir sur les genoux, il bégaya d'une voix rauque :

— Grâce, grâce... ayez pitié de moi...

— As-tu donc eu pitié de moi, cette nuit où tu me frappais sans défense, quand je tendais les bras vers toi comme vers un ami ?

— Le danger m'a fait perdre la tête... sans lui je n'aurais pas commis de crime...

— Et après, continua Maurice en regardant sévèrement Daniel Hubert, quand, me croyant mort, tu prenais mon nom, tu trompais les miens, pour voler la fortune de celui que tu avais

assassiné... était-ce le danger qui te poussait encore ?...

— Oui...

— Tu mens car ton crime même l'avait écarté, ce danger, dont tu parles. Au lieu de fuir comme tu le pouvais, l'infâme idée t'est venue de profiter jusqu'au bout de ton forfait...

— L'entraînement.

— Tu mens...

— Les conseils perfides.

— Tu mens, te dis-je...

— La crainte des complices...

Un froid glacial tomba sur le cœur de Maurice Séguin, qui se tut subitement.

D'un regard à la dérobée, Daniel comprit ce qui se passait en lui. En une seconde, il entrevit sa situation moins désespérée... Une habile comédie pouvait le sauver encore. Il répéta en soupirant :

— Car j'avais des complices qui ont voulu...

Devinant son intention, Maurice l'interrompit en disant vivement :

— Pour toi comme pour eux, le châtiement...

S'affaisant plus encore, se tordant à ses pieds, le misérable entama la scène inévitable du repentir.

— Le châtiement, dites-vous, mais ne comptez-vous pour rien les remords et le repentir?...

Est-ce quand vous m'aurez dénoncé, livré à la justice que je pourrai racheter ma faute... Ayez pitié de moi ! je suis jeune, et je me repens...

— Ne pas te perdre !... mais je n'en ai pas le pouvoir...

— Si, si, dit-il en redoublant ses sanglots...

donnez moi le temps de fuir, sans prévenir la police... et je pars loin, loin, loin... Jamais vous n'entendrez parler de moi... Par pitié, par grâce... ne me perdez pas; vous êtes jeune aussi... vous êtes bon... écoutez-moi, pardonnez-moi...

— Pour que tu succombes encore aux mêmes entraînements, n'est-ce pas ? Mais, dès demain, tu iras retrouver ces complices...

— Jamais je le jure...

— Tu tenteras de revoir ce Robine ?...

— Robine... comment Robine ?

— Oui, Robine, ton complice, que la justice connaît aujourd'hui, qui sera arrêté, demain peut être, et qui te donnera, lui... ?

— Je ne crains pas Robine... Robine ne parlera plus, dit-il d'une voix sourde...

— Que veux-tu dire... ?

— Regardez, dit-il, en étendant ses mains vers la lampe...

— Du sang... ? c'est du sang, fit Maurice, frissonnant malgré lui.

— Oui, du sang... le sien...

— Tu l'as tué...

— Ce soir même...

Maurice s'écarta instinctivement avec horreur.

— Deux fois criminel, comment oses-tu implorer le pardon ? dit-il avec dégoût.

— Ecoutez-moi encore continua Daniel Hubert achevant son infâme comédie... Une première fois, Robine avait armé sa main pour le crime... faible, je l'avais écouté... Aujourd'hui il en exigeait un second...

JACQUES BRÉMOND.

(A suivre.)

que cette réunion aura lieu le jeudi 8 janvier à 8 heures du soir.

Sur la proposition de M. Greil, il est arrêté que M. Daynard, secrétaire général sortant, sera invité à assister à cette séance. M. de Laroussilhe propose de convoquer pour le lundi, 12 janvier, une assemblée générale à l'effet d'élire deux directeurs honoraires qui seront, conformément aux statuts, présentés à l'assemblée par le bureau de la Société.

Cette proposition est adoptée. M. Leboeuf annonce qu'il commencera la lecture, à la prochaine séance, d'une intéressante relation d'un voyage du docteur Guilhou en Egypte.

Le Président, D^r LEBŒUF. Le Secrétaire, J. BLANC.

Séance du 12 janvier

En exécution des nouveaux statuts votés par la dernière assemblée générale, M. Leboeuf, directeur semestriel, propose, au nom du Bureau, de nommer directeurs honoraires de la Société des Etudes du Lot, MM. Malinowski et Dangé d'Orsay. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Rouquet, au nom de la commission du Bulletin donne lecture de la liste des matières devant former le 4^e fascicule du tome XV, savoir : 1^o Coutumes de Bédouin (suite) ; 2^o Catalogue géographique des espèces contenues dans l'herbier de M. l'abbé Bousquet (suite) ; 3^o Rapport sur les travaux de la commission Clément Marot par M. Joseph Blanc, secrétaire de la commission ; 4^o Nouveaux statuts de la Société ; 5^o Nouveau règlement intérieur de la Société ; 6^o Procès-verbaux des séances ; 7^o Rapport de fin d'année, par M. Daynard, secrétaire général ; 8^o Liste des membres de la Société ; 9^o Bureau de la Société pour l'année 1891 ; 10^o Listes des sociétés correspondantes ; 11^o Table des matières du XV^e volume.

M. Daynard donne lecture du commencement d'une intéressante relation manuscrite de notre compatriote le docteur Guilhou, qui faisait partie d'une mission envoyée en Egypte par le gouvernement français, en 1826, pour étudier une variété de peste nommée *bouton d'Alep*.

M. Rougé, sculpteur-statuaire à Cahors, ancien élève et lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse, demande à faire partie de la Société. Il est présenté par MM. Valette et Laroussilhe. Conformément aux statuts, l'élection de M. Rougé est renvoyée à la prochaine séance.

Le Président, D^r LEBŒUF. Le Secrétaire, J. BLANC.

Un membre de la Société des Etudes du Lot qui prépare une étude sur la commanderie des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem établie autrefois à Latronquière, serait obligé à toute personne, possédant des documents, notes ou manuscrits sur ces militaires religieux, de les transmettre au secrétaire des séances de la Société des Etudes, à Cahors.

La démission de M. Lainé

Notre impartialité nous fait un devoir — ayant publié la lettre de démission du rédacteur en chef de l'Alliance — de publier, au moins en partie, la réponse des imprimeurs directeurs de ce journal.

Voici quelques extraits :

« M. Lainé le prend vraiment de trop haut avec les directeurs de l'Alliance, et sa façon de quitter la maison, où il a reçu l'hospitalité, permet de penser qu'on a eu tort de l'y tolérer si longtemps.

« Il ne nous convient pas d'insister, outre mesure, sur un incident assez futile, en somme, et que, par profession, nous sommes habitués à considérer avec une sereine philosophie. Cependant, nous ne pouvons nous dispenser de faire une remarque : c'est que la dignité de M. Lainé se montre bien tardivement ombrageuse. Cette dignité, qui lui défend aujourd'hui d'accepter la situation morale qui lui est faite à l'Alliance, était d'humeur plus accommodante naguère.

« Qu'y a-t-il donc de changé chez nous ? A-t-on voulu imposer à M. Lainé une nouvelle ligne politique contraire à ses convictions ; a-t-on mis des entraves à l'exposition de ses doctrines ; en quoi sa liberté d'écrivain a-t-elle été menacée ?

« Il a toujours joué, dans toutes les discussions politiques ou autres, d'une latitude absolue, nous avons toujours estimé son talent et son caractère, et si nous avons dû, quelquefois, lui présenter des observations ou lui adresser des remontrances, ce n'a jamais été que dans le but très avouable d'exciter son activité et de réchauffer son zèle.

« Que vient-il donc parler d'agissements réprouvés par les consciences scrupuleuses et tendant à désorganiser le parti républicain, de diversions soi-disant habiles et de ressentiments misérables ?

« Ce sont là de gros mots, monsieur Lainé, ce sont surtout des calomnies, car vous savez très bien que les directeurs de l'Alliance n'ont jamais prémédité de pareils forfaits.

« Il faut bien le dire, puisqu'on nous y oblige, la démission de M. Lainé a ceci de particulier qu'elle n'en est pas une.

« M. Lainé n'était pas en état de pouvoir donner sa démission puisque nous, ses directeurs, l'avons formellement remercié depuis plusieurs mois, et si nous lui avons permis de continuer ses fonctions de rédacteur, ce n'était qu'à titre précaire et dans des conditions tout exceptionnelles qu'il est inutile d'indiquer.

« Nous en avons dit assez pour montrer que M. Lainé eût été mieux inspiré en opérant sa re-

traite avec moins de fracas. Il n'aurait pas mérité, sans doute, en agissant de la sorte, les félicitations et les éloges que lui prodigue le Ralliement ; mais c'est le seul bénéfice qu'il retirera de cette aventure. »

DELPÉRIER, BRASSAC.

Les nouveaux mandats-cartes

Les journaux ont, à plusieurs reprises, attiré l'attention de la direction des postes et télégraphes sur la complication des formalités exigées pour les envois d'argent.

Plusieurs de nos confrères ont proposé notamment une innovation qui permettrait à l'expéditeur de ne pas perdre son temps au guichet, et aux employés des postes de diminuer la série de leurs écritures. La « réforme » en question consisterait dans l'emploi du mandat-carte, tel qu'il existe en Allemagne, et où il donne d'excellents résultats.

L'administration des postes n'avait pas attendu, paraît-il, ce bon conseil pour introduire le mandat-carte dans ses bureaux. Ce fameux mandat a même été décrété en 1879 par M. Cochery, mais on n'en a jamais fait grand usage. Une nouvelle réglementation de M. Selves assurera sans doute un plus brillant avenir au mandat-carte. Depuis deux mois environ, les huit mille bureaux de France tiennent gratuitement à la disposition du public de superbes cartons vert clair, sur lesquels une formule des plus simples est imprimée, et qui contient, en outre, un talon servant de récépissé à l'expéditeur. Désormais, il suffit donc de remplir la formule de ce mandat-carte et de la déposer au premier bureau venu avec la somme envoyée et les frais habituels 1 0/0.

La poste se charge, à son tour, d'expédier gratuitement le mandat-carte au bureau du destinataire, lequel est prévenu sans frais que telle somme est tenue à sa disposition dans tel bureau. Le mandat-carte n'est donc pas distribué à domicile afin qu'il ne puisse pas s'égarer et qu'il ne soit vu que par l'intéressé. C'est donc un mode d'envoi d'argent assez pratique et assez sûr.

Il est à remarquer qu'il est moins coûteux qu'en Allemagne, dont l'exemple a été cité par nos confrères, puisque la poste ne perçoit que les frais habituels de 1 0/0 et qu'elle délivre et envoie gratuitement les mandats-cartes. En Allemagne, en effet, les formules coûtent 10 piennigs, soit 12 centimes 1/2, et la poste perçoit, en outre, un droit proportionnel dont le minimum est de 20 piennigs, soit 25 centimes.

Le mandat-carte sera surtout utilisé chez nous, lorsqu'il sera mieux connu, par les expéditeurs de petites sommes d'argent. Pour cinq centimes, on peut, en effet, comme on l'a vu, envoyer un mandat de 5 fr., l'expéditeur n'ayant plus à sa charge les frais du timbre-poste.

Crue du Lot

Par suite de la fonte des neiges, le Lot a grossi considérablement.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 17 au 24 janvier 1891

Naisances

Lacroix Maurice, rue de l'Université, 23. Marty Emile, rue Lastié, 28. Larroque Emile, rue du Port-Bullier, 9. Tulet Fernand, à Larozières. Meges Paul, rue Lastié, 14.

Mariages

Laugelanes Léon et Nourty Jeanne. Coustillac Jean et Abadie-Dénars Jeanne.

Décès

Liauzu Mario, 65 ans, v^e Coudere, à Larozières. Dellard Marie, 77 ans, v^e Bertrand, à Cabessus.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 24 JANVIER de 3 h. à 4 h. du soir (Allées Fénélon)

Le Pilote (pas redoublé) Sellenick. La Fête au Village voisin (ouvert.) Boieldieu. Lina (polka pour piston) Leroux. La Traviata (fantaisie) Verdi. Marche hongroise Berlioz.

THÉÂTRE DE CAHORS

Jeudi 29 Janvier

Représentation extraordinaire donnée par la troupe de M. Albert Chartier, composée de plusieurs artistes des grands théâtres de Paris.

LE POMPIER DE JUSTINE

Comédie bouffe en 3 actes.

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché est ferme, mais les affaires ne sont pas très actives.

L'argent est abondant chez nous ; chez nos voisins il y a amélioration de la situation financière, ce sont des éléments sérieux de fermeté pour notre marché.

Le 3% est à 95.60; le nouveau par suite de réalisations est lourd à 94.05.

La rente Tunisienne à 500 fr. regagne une grande partie de son coupon.

Le Crédit Foncier est à 1287.50. Les obligations foncières et communales continuent à être recherchées par l'épargne.

La Banque de Paris est à 846.25. Ce cours se justifie par le rôle important que cette société va jouer dans les emprunts étrangers à l'ordre du jour.

La Banque d'Escompte de Paris est à 562.50, en attendant mieux.

Le Crédit Lyonnais par l'intermédiaire duquel il a été souscrit plus de deux fois le montant de l'emprunt et qui à l'appui de ses souscriptions a effectué un versement espèces de 297 millions de francs est en nouvelle avance à 337.50.

La Société générale est au pair, ce cours doit être largement dépassé.

Le Crédit mobilier est à 478.75.

Les Obligations de la Société des Immeubles de France sont à 403.75, nous l'avions prévu.

Nouvelle avance des Obligations des chemins de fer économiques.

Les Chemins Portugais sont à 565. Nous avons déjà dit quelles éventualités excellentes permettaient d'entrevoir les nouvelles conventions de la compagnie des chemins de fer Portugais avec le grand central Espagnol. Il est bon de faire remarquer que l'exercice 1890 se solde en excédent sur 1889. Les titres de l'emprunt russe 4 1/2 1875 sont appelés au remboursement au moyen d'un emprunt consolidé 4 0/0 or de 320 millions de francs.

La conversion se fait à Paris par les soins de MM. de Rothschild frères, jusqu'au 29 courant.

Contre 100 liv. st. on 2,520 de capital nominal emprunt de 1875 on recevra 5 obligations de 500 f. rapportant 20 fr. d'intérêts annuels jouissance de janvier 1891 et une soule en espèces de 119.60.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres munis du coupon à échoir le 4^{er} avril 1891.

Les fonds étrangers sont fermes on discute toujours et avec raison l'Italien.

En banque, l'Alpine se maintient bien avec une bonne tendance. Le Laurium grec est à 156.25, les négociations sont actives sur cette valeur.

L'obligation de Porto-Rico est à 275, regagnant son coupon.

L'obligation Linares à Almería est à 246.25, c'est un placement avantageux aux cours actuels. On sait que le gouvernement espagnol accorde à cette ligne une subvention de 51 millions.

Les demandes sont de plus en plus nombreuses sur les actions de St-Antoine qui dépassent le cours de 55 fr.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous sommes à leur disposition pour leur fournir gratuitement tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin, ainsi que pour l'exécution de leurs ordres de bourse au comptant et à terme.

Bourse de Paris

Cours du 23 Janvier 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt. 95 60
3 0/0 amortissable.....compt. 96 15
3 0/0 Emprunt 1891.....compt. 93 85
4 1/2 0/0 1883.....compt. 105 50

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE..... 4425 »
CRÉDIT FONCIER..... 1280 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE..... 498 75
COMPTOIR N^o D'ESCOMP^{te}..... 660 »
EST (Chemin de fer)..... 900 »
LYON..... 1495 »
MIDI..... 1310 »
NORD..... 1850 »
ORLÉANS..... 1580 75
OUEST..... 1057 50
GAZ, C^{ie} parisienne..... 1447 50
CANAL DE SUEZ..... 2410 »
CANAL DE PANAMA..... 43 75
Etablissements DECAUVILLE..... 527 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion)..... 442 »
EST 3 0/0..... 438 »
MIDI 3 0/0..... 439 25
NORD 3 0/0..... 447 »
ORLÉANS 3 0/0..... 447 »
OUEST 3 0/0..... 439 25
SUD DE LA FRANCE..... 416 »
OUEST-ALGERIEN..... 420 »
EST-ALGERIEN..... 424 »
OTTOMANES, priorité 5 0/0..... 409 »
CRÉDIT FONCIER, fone. 3 0/0 1853.. 593 »
— — — 4 0/0 1863.. 518 »
— — — fone. 3 0/0 1877.. 387 50
— — — comm. 3 0/0 1879.. 468 »
— — — fone. 3 0/0 1879.. 466 »
— — — comm. 3 0/0 1880.. 464 50
— — — fone. 3 0/0 1883.. 417 50
— — — 3 0/0 1885.. 457 50
— — — bons 100 fr. av. lots.. 69 50
GAZ, C^{ie} parisienne..... 519 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889..... 99 50
RUSSE, 4 0/0 consolidé..... 98 30
PORTUGAIS 3 0/0 (rente)..... 58 10
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889..... 442 »
LOMBARDS, 3 0/0..... 339 »
SARAGOSSE 3 0/0..... 390 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société)..... 655 »
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.. 470 25
— PORTO-RICO 3 0/0..... 270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0..... 450 »

Variétés

NOTIONS SUR LES SERVICES DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

§ 1^{er}. — Service des Postes

1^o Lettres ordinaires. — Les lettres affranchies sont sujettes à une taxe de 15 centimes de 15 en 15 grammes ; les lettres non affranchies à une taxe de 30 centimes ; les lettres insuffisamment affranchies sont taxées comme non affranchies, sauf déduction de la valeur des timbres-poste employés.

NOTA. — L'expéditeur d'un objet confié à la poste, a le droit d'en réclamer le retrait et la remise, tant que cet objet n'a pas été délivré au destinataire. Lorsque la réclamation se produit après la fermeture des dépêches, elle est transmise aux frais de l'expéditeur par poste ou par télégraphe.

2^o Chargements et recommandations. — Les lettres chargées (maximum de la déclaration : 10,000 francs) sont sujettes à une taxe de 15 centimes par 15 grammes, à un droit fixe de 25 centimes et à une troisième taxe de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Les boîtes chargées (déclaration : 50 francs au moins, 10,000 francs au plus), supportent un droit fixe de 15 centimes et une taxe de 1% de la valeur déclarée jusqu'à 100 francs, de 50 centimes par chaque 100 fr. ou fraction de 100 francs en plus.

Les lettres recommandées sont soumises à une taxe de 15 centimes par 15 grammes et à un droit fixe de 25 centimes.

Les autres objets recommandés supportent la taxe particulière à chaque objet et un droit fixe de 25 centimes.

Les lettres chargées doivent être placées sous enveloppe scellée de 5 cachets en cire fine de bonne qualité et de même couleur avec empreinte uniforme particulière à l'expéditeur. La déclaration doit être portée d'avance sur la partie supérieure de la suscription, en toutes lettres et en francs et centimes, sans rature ni surcharge, même approuvée.

Les boîtes chargées doivent être présentées closes d'avance : leurs parois doivent avoir une épaisseur d'au moins 8 millimètres, et leurs dimensions peuvent atteindre 10 centimètres uniformément en tous sens. Le poids n'en est pas limité.

3^o Journaux et ouvrages périodiques. — Imprimés de toute nature. — Echantillons. — Epreuves d'imprimerie. — Papier de commerce ou d'affaires. — Les journaux et ouvrages périodiques, paraissant au moins une fois par trimestre et expédiés hors du département où est le lieu de publication ou hors des départements limitrophes, sont assujettis à une taxe par exemplaire de 2 centimes jusqu'à 25 grammes avec augmentation de 1 centime par 25 grammes ou fraction de 25 grammes.

Ceux publiés et expédiés dans le département où est le lieu de publication ou dans les départements limitrophes sont soumis à une taxe par exemplaire de 1 centime jusqu'à 50 grammes. Au-dessus de 50 grammes, la taxe est de 1/2 centime par 25 grammes ou fraction de 25 grammes.

Les imprimés de toute nature s'envoient sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet. Le prix par paquet est de 1 centime par 5 grammes jusqu'à 20 grammes ; de 5 centimes au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes ; au-dessus de 50 grammes de 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes. Envoyés sous forme de lettre ouverte ou sous enveloppe ouverte, les imprimés sont sujets, par paquet portant une adresse particulière, à une taxe de 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Le maximum du poids est de 3 kilos, celui de la dimension de 45 centimètres.

Les échantillons, les épreuves d'imprimerie corrigées et les papiers de commerce ou d'affaires ont un tarif uniforme qui est, par paquet portant une adresse particulière, de 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Le maximum du poids des échantillons est de 350 grammes ; celui des papiers d'affaires, etc., est de 3 kilos. Le maximum de la dimension des échantillons est de 30 centimètres ; celui des papiers d'affaires, etc., est de 45 centimètres.

4^o Mandats Français. — Le service des articles d'argent est fait moyennant un droit de 1 franc p. 100 de la somme versée. Le versement est illimité. Les mandats de 300 francs et au-dessous sont payables à vue. L'administration se réserve un délai de 8 jours pour payer les mandats ordinaires ou mandats-cartes au-dessus de 300 francs.

Les mandats-cartes ou mandats à découvert, admis seulement pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie, sont libellés à l'avance par l'envoyeur et transmis par la poste sans affranchissement.

Tous les bureaux de poste délivrent des bons de 1 franc (droit 5 centimes) ; de 2 francs (droits 5 centimes) ; de 5 francs (droit 5 centimes) ; de 10 francs (droit 10 centimes) et de 20 francs (droit 20 centimes).

(A suivre)

Bibliographie

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles
PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs. — Surprisés de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

SAINT-NICOLAS (supplément). — 12^e année. — Sommaire du n° 8. — 22 janvier 1891. — Pendant la Tempête : Victorien Aury. — Le Duc et le Sage : Eudoxie Dupuis. — Robert Painsec : Jacques Bonconseil. — Les sept marraînes de Lauréatus : S.-E. Robert. — Le mois de janvier : Tante Nicole. Boîte aux lettres. — Portrait du lauréat des Devinettes. Tirer aux devinettes.

Illustrations par G. Béard, V. Garney, Men-cyna, Krzesz, E. Causé, J. Geoffroy, Théadée, Gaillard, etc.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Jamais nous n'avons rencontré dans une Revue, si importante soit-elle, autant d'articles intéressants que dans les 286^{me} et 287^{me} livraisons de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE parues cette semaine. Il faudrait les citer tous. Faute de place, nous mentionnerons seulement : Une étude historique de M. Ch. Mortet sur le « Conseil du Roi », un travail de M. Cheviron sur l'important organisme administratif qui s'appelle le « Conseil

général, » une très curieuse monographie industrielle de M. Ch. Girard sur les « Conserves alimentaires, » une belle étude économique de M. Fournier de Flaix sur la « Consommation, » une très piquante biographie de « Benjamin Constant » par Eug. Asse.

Une livraison-spécimen est envoyée contre 1 franc en timbres-poste.
H. Lamirault et C^e, 61, rue de Rennes, Paris.

LA PLUME POUR TOUS

Tel est le nom d'un *Office de Rédaction* que M. Canet vient d'ajouter à son Agence de Publicité, fort en renom à Toulouse.

Quatre rédacteurs spéciaux sont attachés à l'Administration, avec un rédacteur en chef : M. Léon Valéry, un vétéran du journalisme quotidien, membre de l'Académie des Jeux-Floraux.

Brochures commerciales et industrielles, Mémoires judiciaires, Prospectus et Réclames, Pétitions et Demandes administratives, Discours, etc... La *Plume pour Tous* se charge de tout ce qui relève de l'art d'écrire, depuis les professions de foi jusqu'aux acrostiches et madrigaux.

Nous ne serions pas surpris que la *Plume pour Tous*, ainsi outillée, obtint le succès que nous lui souhaitons.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations d'hiver des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille

peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

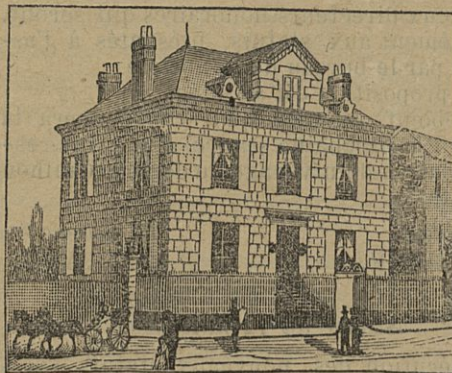
Les prix de ces billets sont les suivants :

1 ^{er} itinéraire : 1 ^{re} classe	225 fr.	2 ^e classe	170 fr.
Durée de validité : 45 jours.			
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e itinéraires : 1 ^{re} classe	180 fr.	2 ^e classe	135 fr.
Durée de validité : 30 jours.			

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et

Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.



16, rue du Maréchal Brune, 16
A BRIVE

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS
CHIRURGIEN-DENTISTE
des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS
(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains)

POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).

Grand succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir
(DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD, BRIVE

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche
DU LOT

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

HONORÉ Photographie
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES

Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENDE PARAITRE :

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

L'ATLAS NATIONAL

PAR F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHEROIR des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

115 CENTIMES la livraison avec carte colorée

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un supplément gratuit à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ALPH. SÉGUELA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.
Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacques, etc.
Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.
Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A CAILLAG

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

ARMES & QUINCAILLERIE

ANCIENNE MAISON LÉON DELRIEU

E. LANDREVIE, Successeur

Boulevard Léon Gambetta, 87, CAHORS (Lot).

Débit de poudre de chasse et de MINE, DYNAMITE.

Grand assortiment d'armes de tous système, tels que : Fusils Lefauchaux à Broche et à Percussion centrale, carabines, revolvers, etc., à 15 pour % de rabais sur tous les tarifs de St-Étienne, garantis sur facture.